

Séance du Conseil général du 30 septembre 2025

Position du Conseil communal sur les postulats et motions

(art. 32 al. 3 du Règlement du Conseil général)

Le Tritout mobile, une idée qui germe depuis 20 ans	
Type	Postulat
Auteur	Groupe VTE, Gabriel Friche
But visé	Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'organiser une collecte des déchets et sacs poubelle à domicile et de réfléchir à une tarification solidaire à cet effet.
Position du Conseil communal	Défavorable
Motifs	Le Conseil communal est pleinement conscient que, depuis la mise en place des Moloks, la collecte des déchets peut être source de difficultés pour certaines personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou plus généralement, aux aînés. L'entraide familiale ou de voisinage n'étant pas un vain mot dans nos villages, des solutions adaptées à la plupart des cas ont été trouvées à ce jour. On ne peut que s'en féliciter. Il n'en reste pas moins qu'à terme, une offre de collecte mutualisée et plus inclusive serait un plus pour notre commune. Sur cette question de société, le Conseil communal ne peut et ne veut pas se dérober. Nous examinons actuellement en étroite collaboration avec le SEOD un concept de récolte des déchets à domicile pour personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la planification des futurs écopoints, vous n'êtes pas sans savoir que les conteneurs doivent répondre aux exigences de la LHand. Les communes ont donc 2 possibilités : A. Procéder à des aménagements permettant une compatibilité LHand des écopoints ; B. Proposer aux personnes concernées un service à domicile. La solution A. est hors de portée de notre commune, compte tenu des coûts prohibitifs des aménagements à réaliser. Le Conseil communal a donc fait le choix contraint de la solution B. Les modalités d'application et de mise en place d'un service à domicile sont actuellement examinées par le bureau du SEOD.

	Un dossier, en cours de finalisation, sera bientôt mis à disposition des communes en vue de répondre à toutes les demandes spécifiques. - Ce dossier est élaboré avec le concours des différents services d'aide à la personne (Services sociaux régionaux, Fondation pour l'aide et les soins à domicile, Pro Senectute et Pro Infirmis). - Selon le principe de solidarité, le financement de cette nouvelle prestation se fera au travers de la taxe de base. Une première projection évalue le surcoût à ~2%. - A priori et sans entrer dans les détails, le service serait accessible sur inscription. Pour l'heure, le Conseil communal : - Attend le rapport du SEOD ; - Examinera, dès réception, les modalités d'application dans notre commune d'un service de collecte à domicile ; - Procédera à sa mise en service dans nos villages dès que possible. Attendu que l'objet du postulat est en cours de réalisation, le Conseil communal recommande de refuser le postulat.
--	--